

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4740**

Intitulé

Entrepreneur de l'économie sociale et solidaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Institut régional universitaire polytechnique (IRUP)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Entrepreneur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) crée ou reprend, dirige et/ou développe une structure de l'économie sociale et solidaire au sens de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 (JORF, 2014) qui indique que :

« *L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :*

1° *Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;*

2° *Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;*

3° *Une gestion conforme aux principes suivants : a) Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ; b) Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées. »*

Activités visées :

Elaboration d'une démarche entrepreneuriale dans le respect des principes de l'ESS.

Construction d'un projet entrepreneurial conjuguant utilité sociale et viabilité économique.

Concrétisation du projet dans la perspective de pérenniser l'entreprise de l'ESS.

Valorisation et capitalisation des résultats de l'entreprise de l'ESS.

Réaliser un diagnostic territorial approfondi

Proposer des pistes de développement cohérentes pour la structure

Agir en local

S'assurer de la séparation et l'équilibre des pouvoirs

Intégrer les risques dans la stratégie d'entreprise

Définir un projet cohérent

Proposer une stratégie cohérente en concertation avec les acteurs du territoire

Associer les différentes parties prenantes au projet de l'entreprise

Elaborer un modèle économique adapté au projet et au secteur d'activité

Agir en adéquation avec les possibilités de son organisation et les évolutions de son environnement

Mobiliser les différentes parties prenantes du projet

Mobiliser des financements innovants pour son secteur d'activité

Piloter l'entreprise avec des indicateurs économiques, sociaux et/ou environnementaux adaptés au secteur d'activité

Evaluer le fonctionnement de l'entreprise dans ses différentes dimensions

Analyser l'impact dans ses différentes dimensions

Choisir les résultats en fonction des différentes parties prenantes

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Si l'économie sociale et solidaire peut recouvrir « l'ensemble des domaines de l'activité humaine », cinq secteurs d'activités principaux concentrent la majorité des salariés de l'ESS :

- L'action sociale et médico-sociale (40,8 % des emplois salariés) : **L'ESS est le premier employeur du secteur de l'action sociale et médico-sociale à travers une grande diversité d'associations (60,8% des emplois du domaine). Il regroupe des structures variées qui répondent à des besoins d'encadrement et d'accompagnement de publics variés : enfants ou adultes handicapés, enfants ou adultes rencontrant des difficultés sociales, personnes âgées plus ou moins dépendantes...**

- L'enseignement (14,8 % des emplois salariés) : ce secteur comprend l'enseignement culturel (écoles de musique, d'art, ...), l'enseignement de disciplines sportives et la formation d'adultes.

- Les activités financières et d'assurance (10,8 % des emplois salariés) : les mutuelles et des coopératives représentent près d'un tiers des emplois.

- La santé (7.6 % des emplois salariés) : Ce secteur comprend majoritairement les centres de santé, l'hospitalisation à domicile, les établissements spécialisés (centre de lutte contre le cancer, psychiatrie...).
- Le soutien aux entreprises (5,9% des emplois salariés) : ce secteur comprend l'ensemble de réseaux associatifs, les centres de gestion...
 - Dirigeant, chef d'entreprise
 - Président, président-directeur général
 - Directeur, directeur général, directeur adjoint, adjoint de direction
 - Responsable d'établissement
 - Gérant ou cogérant
 - Responsable de site ou de service

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1301 : Direction de grande entreprise ou d'établissement public

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

Réglementation d'activités :

Décret 2007-221 du 19 février 2007 paru au JO du 21 février relatif à la qualification des professionnels chargés de la direction d'établissements ou services médico-sociaux.

En fonction des caractéristiques de ces établissements, une certification de niveau I inscrite au RNCP est requise.

Les (futurs) directeurs de ce type d'établissements souvent associatifs sont donc concernés.

La loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement généralise le régime de l'autorisation, ce qui a pour effet de renforcer l'obligation de qualification des directeurs d'établissements pour personnes âgées dépendantes.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose de 4 blocs de compétence :

- BLOC 1 :

- Réaliser un diagnostic territorial approfondi
- Proposer des pistes de développement cohérentes pour la structure
- Agir en local
- S'assurer de la séparation et l'équilibre des pouvoirs
- Intégrer les risques dans la stratégie d'entreprise

- BLOC 2 :

- Définir un projet cohérent
- Proposer une stratégie cohérente en concertation avec les acteurs du territoire
- Associer les différentes parties prenantes au projet de l'entreprise
- Elaborer un modèle économique adapté au projet et au secteur d'activité

- BLOC 3 :

- Agir en adéquation avec les possibilités de son organisation et les évolutions de son environnement
- Mobiliser les différentes parties prenantes du projet
- Mobiliser des financements innovants pour son secteur d'activité

- BLOC 4 :

- Piloter l'entreprise avec des indicateurs économiques, sociaux et/ou environnementaux adaptés au secteur d'activité
- Evaluer le fonctionnement de l'entreprise dans ses différentes dimensions
- Analyser l'impact dans ses différentes dimensions
- Choisir les résultats en fonction des différentes parties prenantes

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 4740 - Elaboration d'une démarche entrepreneuriale dans le respect des principes de l'ESS	<p><u>Evaluation :</u></p> <p>En formation : évaluation de la conduite de missions durant l'alternance, en situation réelle ou reconstituée. Rédaction d'un mémoire et soutenance devant un jury.</p> <p>En VAE : évaluation des compétences lors du jury de VAE, sur la base du dossier de VAE</p> <p><u>Certification</u></p> <p>Le jury de certification se prononce sur la validation du bloc</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 4740 - Concrétisation du projet dans la perspective de pérenniser l'entreprise de l'ESS	<p><u>Évaluation :</u></p> <p>En formation : évaluation de la conduite de missions durant l'alternance, en situation réelle ou reconstituée. Rédaction d'un mémoire et soutenance devant un jury.</p> <p>En VAE : évaluation des compétences lors du jury de VAE, sur la base du dossier de VAE</p> <p><u>Certification</u></p> <p>Le jury de certification se prononce sur la validation du bloc</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 4740 - Valorisation et capitalisation des résultats de l'entreprise de l'ESS	<p><u>Évaluation :</u></p> <p>En formation : évaluation de la conduite de missions durant l'alternance, en situation réelle ou reconstituée. Rédaction d'un mémoire et soutenance devant un jury.</p> <p>En VAE : évaluation des compétences lors du jury de VAE, sur la base du dossier de VAE</p> <p><u>Certification</u></p> <p>Le jury de certification se prononce sur la validation du bloc</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 4740 - Construction d'un projet entrepreneurial conjuguant utilité sociale et viabilité économique	<p><u>Évaluation :</u></p> <p>En formation : évaluation de la conduite de missions durant l'alternance, en situation réelle ou reconstituée. Rédaction d'un mémoire et soutenance devant un jury.</p> <p>En VAE : évaluation des compétences lors du jury de VAE, sur la base du dossier de VAE</p> <p><u>Certification</u></p> <p>Le jury de certification se prononce sur la validation du bloc</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Président : un professionnel 4 membres de jury dont la moitié sont des professionnels
Après un parcours de formation continue	X	Président : un professionnel 4 membres de jury dont la moitié sont des professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Président : un professionnel 4 membres de jury dont la moitié sont des professionnels
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	Président : un professionnel 4 membres de jury dont la moitié sont des professionnels
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 02 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 24 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 octobre 2006, jusqu'au 24 octobre 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 11 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 18 décembre 2018, jusqu'au 18 décembre 2023.

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau I, sous l'intitulé "Entrepreneur de l'économie sociale et solidaire" avec effet au 25 novembre 2016, jusqu'au 03 mars 2019.

Arrêté du 17 novembre 2011 publié au Journal Officiel du 25 novembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Entrepreneur de l'économie sociale et solidaire" avec effet au 24 octobre 2011, jusqu'au 25 novembre 2016.

Pour plus d'informations

Statistiques :

15 diplômés par an en moyenne

<http://www.irup.com>

Autres sources d'information :

<http://www.irup.com>

Lieu(x) de certification :

Institut régional universitaire polytechnique (IRUP) : Auvergne Rhône-Alpes - Loire (42) [Saint-Etienne]

IRUP

Campus Industriel

Rue Copernic CS 20369

42050 Saint Etienne cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IRUP

Campus Industriel

Rue Copernic CS 20369

42050 Saint Etienne cedex

Historique de la certification :